

Arrondissement : VIRE (14)
Réunion d'écoles publiques et de collège public

07 - Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

Cadre du sujet à traiter :

- Voie générale, voie technologique, voie professionnelle.
- On s'oriente, on est orienté.
- Adéquation entre le nombre de places dans la voie professionnelle et les débouchés
- Enseignements manuels au collège
- Différents systèmes en Europe

Le public présent était composé majoritairement de professeurs des écoles et de collège, de quelques parents d'élèves et d'un élu.

Débat :

- les jeunes sans projet professionnel vont en seconde générale ; le taux de redoublement est plus important en seconde générale ; la transition entre collège et lycée devrait être mieux préparée (élèves et professeurs)
 - moins d'échecs dans la voie professionnelle
 - les écoles primaires sont associées au collège pour le débat national – les lycées font leur propre débat ; les collèges et les écoles primaires sont libérés des cours, pas les lycées
 - on a plus de chance de s'en sortir si on est bien orienté en 3^{ème}
 - les enfants sont parachutés en BEP CAP
 - intervention d'une conseillère d'orientation : un travail d'orientation est fait avec les 3^{ème} sur un projet professionnel ou de vie ; elle pense qu'il faut commencer à bâtir un projet dès la 5^{ème} ; beaucoup n'ont pas d'idées - il faudrait se déterminer plus tôt – quelle vie a envie de vivre l'enfant ?
 - en 5^{ème} ils ont un autre regard de leur vie plus tard
 - élargir les connaissances, choix des filles plus restreint, en 5^{ème}, elles sont plus ouvertes pour les métiers industriels
 - les profs principaux doivent prendre sur leur temps disciplinaire pour bâtir un projet professionnel
 - mais est-ce qu'on se donne les moyens de les éduquer ?
 - il faudrait faire plus de propositions de stages, de rencontres, ...
 - et les parents, quel rôle ont-ils ?
 - 100 % d'élèves doivent aller en seconde générale pour que le collège soit qualifié de « bon collège ».
- L'évaluation positive d'un établissement est proportionnelle au taux de passage en seconde générale.
L'orientation par défaut, c'est de les envoyer en voie professionnelle.
- remise en cause du collège unique : est-ce une remise en cause ?
 - peut-on enseigner la même chose à tout le monde (contenu) par ex. LV2 peut-elle être imposée à tous en fonction de leur perspective ?
 - valoriser la voie professionnelle, n'est-ce pas revaloriser les salaires des métiers qui en sont l'aboutissement et à terme elle doit se traduire en un changement de mentalités.

On ne peut pas enseigner la même chose à tout le monde. Les matières enseignées sont trop abstraites pour les élèves (ex. abandon de l'éducation manuelle et technique et glissement de la technologie vers l'informatique.)

- Le retour de l'enseignement manuel doit-il se faire au détriment des enseignements fondamentaux ?
Il faut donner à chaque élève un bagage intellectuel minimum sachant qu'aujourd'hui on ne choisit plus un métier pour la vie, la faculté d'adaptation étant indispensable.
Pour le moment, seule la classe de 3^{ème} Insertion peut se donner les moyens horaires de construire un projet professionnel.

- un intervenant met fortement en cause l'utilité d'un tel débat et poursuit en insistant sur la nécessité de former des apprentis de qualité (un patron dont les apprentis échouent en CAP n'a plus le droit d'en

reprendre) d'où la nécessité de poursuivre plus loin les études pour être mieux armé pour les métiers de l'avenir encore mal connus.

Le même intervenant replace le problème des choix professionnels dans le cadre plus vaste de l'organisation économique et social d'un monde soumis à la mondialisation

09 - Quelles doivent être les fonctions et les modalités de l'évaluation des élèves, de la notation et des examens ?

Cadre du sujet à traiter : l'évaluation est la mesure par un certain nombre de critères des acquis des élèves (ce qu'ils ont appris) tout au long de leur scolarité en vue d'une insertion professionnelle à plus ou moins long terme.

Le débat d'aujourd'hui s'organise autour de ces critères d'évaluation des élèves. Comment doivent être organisés et à quoi doivent servir :

- les notes
- les appréciations
- les différents types de contrôles (nature, fréquence et prise en compte dans le cas d'un contrôle d'examen)
- les examens (Brevet, Bac ...)

Que doivent mesurer ces « outils » chez l'élève pour être des « outils » plus fiables ?

Débat :

La note est un mal nécessaire. La note est utile. La note est une sanction positive parce qu'elle permet de s'évaluer à un moment donné par rapport à un groupe et un objectif donné.

Le fait de travailler par objectif donne une justification de la note et donne un éventail plus grand.

- l'évaluation par objectif peut être vu pour la classe ou pour chacun (vers la pédagogie différenciée mais à trop individualiser on risque de perdre le groupe)
- l'évaluation par objectifs ne conduit-elle pas à une parcellisation des acquis dont l'élève n'est cependant pas dupe ? En revanche ce type d'évaluation est pertinent pour les unités capitalisables professionnelles.

En primaire, le bulletin est plus détaillé. Chaque notion est évaluée sous la forme « acquis » « non acquis » ou « en voie d'acquisition ».

- une note est toujours subjective y compris dans les matières scientifiques, d'où l'intérêt des devoirs communs qui pourrait sous-entendre un travail disciplinaire par projet.
- l'injustice des écarts de notes lors d'un examen est contrebalancée par péréquation que font les jurys (Cependant avoir un examen avec 10 n'est pas la même chose que de l'avoir avec mention (certains bacheliers repassent même leur examen dans l'espoir d'obtenir un meilleur résultat).
- Faut-il divulguer les notes des examens ou mettre juste « reçu » ou « non reçu »
- les élèves sont trop polarisés sur la note sans tenir compte de l'appréciation qui souligne souvent de l'aspect positif dans le travail.

A quoi sert le brevet ?

- Il peut être un entraînement pour les futurs diplômés.
- Il peut être le seul diplôme obtenu par l'élève.
- Il est encore imparfait car les langues ne sont pas représentées à l'oral et l'histoire – géographie au contrôle continu.
- L'obtention du brevet n'est pas un barrage pour l'affectation en seconde générale.

16 - Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative – en particulier entre parents et professeurs et entre professeurs et élèves ?

Cadre du sujet à traiter : réfléchir sur le rôle et le « partenariat » de chacun des 3 acteurs sur des points majeurs de la gestion de la vie scolaire au quotidien dont l'objectif reste la réussite de l'élève.

- le couple respect/autorité (auquel on pourrait ajouter – confiance) préalable à toute situation d'enseignement de qualité : relations parents/professeurs ; élèves/professeurs et plus généralement tous les personnels des établissements scolaires mais aussi parce qu'elle conditionne l'attitude de l'élève au sein de ces établissements, la relation parents/enfants.

- le « couple » éduquer/enseigner : mission et responsabilités respectives et/ou conjuguées des parents et des enseignants.

- la place et le rôle des parents aux différents stades de la scolarité des enfants : comment s'y retrouver dans le système éducatif (le rendre plus lisible, plus abordable) ; comment recourir le plus souvent au dialogue constructif et faire venir dans les établissements scolaires trop nombreux parents qui n'osent pas ou ne veulent pas y pénétrer (en cas de « soucis » de l'élève, le plus souvent) ? Comment faciliter le dialogue voire la médiation entre parents eux-mêmes (fonctions électives et participation aux conseils de classe) ?

- les droits et les devoirs des élèves : faut-il les redéfinir ?

A quel âge et sous quelle forme peut-on associer les élèves eux-mêmes à l'élaboration d'une sorte de « Charte des droits et devoirs » à chaque stade de leur scolarité ?

Peut-on ou doit-on y associer les parents et sous quelle forme ?

Débat :

-parents/enfants : les parents doivent avoir un discours favorable sur l'école ce qui est un facteur de réussite ; la valorisation de la culture à la maison et la confiance au système scolaire également ; plus le langage de la maison se rapproche du langage de l'école, plus l'enfant a des chances à réussir.

- discours idéal ! Comment des parents avec une scolarité difficile peuvent-ils éduquer leurs enfants

- les professeurs qui ont le même langage que l'élève - qui ne sont pas dans une autre sphère sont ils plus près de l'élève.

Exemple d'un parent d'élève d'une école primaire : pour l'arbre de Noël de l'année dernière, l'école a décidé d'offrir des livres aux enfants ce qui a créé un fossé entre certains parents et les instituteurs – « un livre n'est pas un cadeau », mais des discussions entre les parents, c'est qui est positif.

- ce que les enfants entendent à la maison est répété en classe.

- le fossé est plus grand au collège ; il faudrait faire venir les parents au collège – OUVRIER

- exemple dans un collège de la circonscription : ils ont invité les parents au goûter après un conseil de classe

Autre statistique : le langage parlé par l'instituteur est perçu par quelques élèves comme une langue étrangère (sur 100 mots, 30 seulement seront compris)

à l'IUFM : les futurs enseignants demandent une formation pour avoir des meilleures relations avec les parents.

- être à l'aise avec les enseignants

- être face à un enseignant n'est pas toujours facile

- fréquence des rencontres

- au collège : ateliers du midi tenus par les parents d'élèves

- en maternelle : le débat entre les parents, psychologue scolaire et enseignants limité à 15 personnes est très positif, mais cela concerne toujours les mêmes parents

- mais toutes les formules vont être bonnes ou mauvaises

- l'information ne passe pas toujours ou n'arrive pas jusqu'aux parents

- respect/autorité : l'enseignant a perdu son statut ; autrefois l'instituteur était quelqu'un d'important

- décalage

- le savoir ne suffit plus, c'est la relation qui compte. Le savoir passe mieux si il y a une bonne relation

- le savoir n'est pas valorisé dans la société actuelle

- l'élève a quelque chose à dire

- il faut donner le désir à l'enfant de savoir

- avec l'Internet et la télé l'enfant n'a plus besoin de professeur

- quelle est l'utilité du savoir ?

- apprendre pour réussir un examen

- l'enseignant s'adresse à un groupe (diversité des élèves, inégalités = Internet)

- respect et autorité de l'enseignant et aussi de l'enfant – pas de sens unique
 - l'enfant se sentira mieux respecté si on s'adressait à lui et non pas au groupe
 - culture : en France – la culture, ce sont les activités supérieures de l'esprit
 - Aux Etats Unis – c'est tout ce qui relève des activités humaines
 - aujourd'hui en France, le glissement pourrait s'opérer vers une conception américaine
 - l'élève est une personne
 - c'est en respectant l'enfant qu'on peut faire passer l'autorité
 - respect mutuel
 - imposer l'autorité ?
 - autorité due à l'enseignant se perd : grève de l'année dernière - confusion des parents – critique de l'école
 - la classe fonctionne en mini société – il faut apprendre aux enfants à respecter certaines règles
 - pour les élèves non scolaires qui refusent le système, le professeur reste le représentant de ce système
 - les règles sont à définir dès la maternelle ; comment doit-on vivre ensemble, règles de vie
 - droits et devoirs de l'enfant ; règlement intérieur
 - l'enseignant doit-il être craint pour être respecté ?
 - le respect doit d'abord venir des parents (l'enfant est imprégné par les parents depuis le plus jeune âge)
 - milieu défavorisé = la loi du plus fort
 - méthode d'enseigner : faire un débat hebdomadaire avec les enfants
 - éduquer – instruire – former
 - perte de l'autorité dans la société en générale
 - les délégués des PE sont très peu contactés par les autres parents et peuvent même être perçus parfois comme des complices de l'institution.
 - il serait plus démocratique d'élire les parents délégués par les parents de la classe
 - le débat se déroule dans l'enceinte de l'école, est-ce un problème ?
 - la mission commune des parents et des enseignants est de poser des limites à l'enfant, qu'il sache qu'il existe une loi et que la transgression de cette loi l'expose à une sanction et ce dès la maternelle.
- Le problème est de poser cette mission comme commune.

19 - Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Cadre du sujet à traiter :

Collège :

- Etablissement public local d'Enseignement
- Chef d'établissement
- marge d'autonomie administrative, éducative et pédagogique
- Conseil d'administration
- projet d'établissement

Primaire :

- Pas de personnalité juridique, régie communale
- Directeur sans autorité hiérarchique (supérieur : Inspecteur de l'Education Nationale)
- Marge d'autonomie éducative et pédagogique
- Conseil d'école
- Projet d'école

Ce qui se discute aujourd'hui, les réseaux d'écoles : regrouper dans le cadre d'une intercommunalité un réseau d'écoles de 10 à 30 classes. Mise en place d'un coordinateur pédagogique de réseau qui sera déchargé.

Débat :

- on ne peut être que pour l'autonomie mais est-ce que plus d'autonomie signifie plus d'efficacité ?

- la question d'autonomie est très politique même si la décentralisation a eu des aspects positifs (la construction et l'entretien des collèges) jusqu'où peut aller le désengagement de l'Etat au niveau des établissements scolaires. Ne risque-t-on pas un système à l'anglaise où les principaux recrutent leurs enseignants par entretien et où les mêmes enseignants peuvent attirer par les établissements qui proposent les plus fortes primes ? Les différences régionales au niveau de la richesse ne vont-ils pas conditionner le degré de financement des établissements scolaires à moins qu'on opère une péréquation.

- réseaux des écoles : plusieurs questions sont posées sur les réseaux de l'école ; pour les élèves les avantages sont-ils avérés ? Le coordinateur sera-t-il de fait un « super directeur » ?

La création des réseaux d'écoles entraîne le transfert des compétences scolaire aux intercommunalités. Si les réseaux d'école deviennent établissements, le risque de voir disparaître les petites écoles de campagne sera grand.

- Quel sera le statut du responsable de l'établissement ?

- Le chef d'établissement est rarement reconnu comme pédagogue. Dans le cadre d'une autonomie élargie aura-t-il un droit de regard sur la pédagogie et sur le choix des professeurs ?

La gestion des personnels se fera-t-il dans un cadre stricte de consignes nationales ?

Ne risque-t-on pas un règne de l'arbitraire ?

Comment former, recruter et évaluer les chefs d'établissements dans le cadre d'une plus grande autonomie.

Les 2 priorités :

- Faciliter et développer dans un climat de confiance les rencontres entre tous les acteurs de la vie éducative et ce dans tous les stades du cursus scolaire
- Accompagner l'enfant dans son choix de vie et pas seulement dans son choix scolaire